

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard de l'acte personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abd
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.ma



Déclaration de Maladie

N° M21- 067798

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 892 Société : 92704

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : HAMZA John

Date de naissance : 19 NOV. 2021

Adresse : MUPRAS ACCUEIL

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : MUPRAS ACCUEIL

Date de consultation : 10 NOV. 2021

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : MUPRAS ACCUEIL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 10 NOV. 2021

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- SY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale couvrant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage Femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge. Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE
HOSPITALISATION EN HOPITAL
HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU REVENTORIUM
SEJOUR EN MAISON DE REPOS
LES ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit
actes répétés en plusieurs séances ou actes
obaux comportant un ou plusieurs échelonnées
ans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPEDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit se présenter dans les 24 heures. Le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX / 05 22 91 26 52
TELEX / 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS MU 023817

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : HANZA Zohra
Matricule : 822 Fonction : vre Poste :
Adresse : BLOC 50 NE42 Sidi Othmane Casa
Tél. : 0678 73 60 56 Signature Adhérent : [Signature]

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : HANZA ZOHRA Age
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent ☐ Conjoint ☒ Enfant ☐
Date de la première visite du médecin : 08/11/2021
Nature de la maladie : Dyspnée d'effort + ballonnement abdominal
S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances ip + douleur aux genoux
A Casa le 08 NOV 2021 Signature et cachet du médecin Docteur Rajae Chahouh
Durée d'utilisation 3 mois

VOLET ADHERENT

DECLARATION MU 023817

Matricule N° :
Nom du patient :
Date de dépôt :
Montant engagé
Nombre de pièces jointes :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 NOV 2021	C f 10		20000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	08/11/21	1174,10
	19/11/21	443,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	09/11/21	Blou + h	600 dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient																			
				COEFFICIENT DES TRAVAUX																		
				MONTANT DES SOINS																		
				DEBUT D'EXECUTION																		
				FIN D'EXECUTION																		
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																					
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td></td> <td>H</td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td></td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td></td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td></td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td></td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td>B</td> </tr> </table>			H		H	25533412		21433552	00000000		00000000	00000000		00000000	35533411		11433553	B		B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H		H																			
	25533412		21433552																			
	00000000		00000000																			
	00000000		00000000																			
	35533411		11433553																			
	B		B																			
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANT DES SOINS																		
				DATE DU DEVIS																		
				DATE DE L'EXECUTION																		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Rajae GUESSOUS

Diplômée du C.H.U.R

Médecine Générale

234, Avenue du Nil - Hay Essalama I

Préfecture Ben M'sik - Sidi Othman

Tél. : 05 22 37 05 72

Casablanca

الدكتورة رجاء غسوس
الطب العام

234. شارع النيل حي السلامة 1

عمالة بن مسيك سيدي عثمان

05

LOT	211334
EXP	05 2025
PPV	-31.30

Casablanca, le : 08 NOV 2021 في : الدار البيضاء

LOT	211104
EXP	04 2025
PPV	-31,30

1 = HANZA Zohra



1) Bipetmas 10

23.80 x3

1 sp. lunch appt. de mg / 3



2) Askandil 160

PHARMACIE NISRINE
Dr. Abdeljabbar HILLAL
10 Mars Bloc 50 N°80 Sidi Othman
CASA - Tél : 05 22 37 77 03

1 sp. à midi appt. de mg / 3



3) Anti CRAS adultes

1 stick 3x1, anti de mg

4) Ventuel 35
137,20 13



137,20

5) 11500

Bridge



PHARMACIE NISRINE
Dr. Abdeljabbar HILLAL
Av. 20 Mars Bloc 50 N°80 Sidi Othmane
CASA - Tél : 05.22.57.77.03

صيدلية نيسرين
PHARMACIE NISRINE
Dr. Abdeljabbar HILLAL
Av. 20 Mars Bloc 50 N°80 Sidi Othmane
CASA - Tél : 05.22.57.77.03

28,00

28,00

28,00

28,00

28,00

28,00

28,00

Docteur Rajae GUESSEUS
Médecine Générale
234 Av du Nil - Hay Essalam Casablanca
Tél 05 22 37 05 72

Docteur Rajae GUESSOUS

Diplômée du C.H.U.R

Médecine Générale

234, Avenue du Nil - Hay Essalama I

Préfecture Ben M'sik - Sidi Othman

Tél. : 05 22 37 05 72

Casablanca

الدكتورة رجاء غسوس

الطب العام

234، شارع النيل حي السلامة 1

عمالة بن مسيك سيدي عثمان

الهاتف : 05 22 37 05 72

الدار البيضاء

Casablanca, le : 10 NOV 2021 : في : الدار البيضاء

Dr. HANZA Zehn



1) glucophage 1000

Ser. 3+ / i. apr. long



/ 3m

2) Zyloric 200



Ser. 1 / i. / 3 mois

3) Vitamin B12

3 mois

Docteur Rajae GUESSOUS
Médecine Générale
234 du Nil - Hay Essalama I
Tél 05 22 37 05 72

ZENITH Pharma
AMMI N° 171 16 DMP/21/NNPR



6 1180 11 272228
PPV : 20,90 DH

LOT UT/IV
NEWHARMA P.P.C.
97 60

وصف فقط بموجب وصفة
Liste II - List II - II لائحة

ZENITH Pharma
AMMI N° 171 16 DMP/21/NNPR



6 1180 11 272228
PPV : 20,90 DH

159,50

فقط بوصفة الطبيب /
Uniquement sur ordonnance / Only upon prescription/
بصرف فقط بموجب وصفة طبية
Liste II - List II - II لائحة

ZENITH Pharma
AMMI N° 171 16 DMP/21/NNPR



6 1180 11 272228
PPV : 20,90 DH

159,50

فقط بوصفة الطبيب /
Uniquement sur ordonnance / Only upon prescription/
بصرف فقط بموجب وصفة طبية
Liste II - List II - II لائحة

ZENITH Pharma
AMMI N° 171 16 DMP/21/NNPR



6 1180 11 272228
PPV : 20,90 DH

159,50

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés dispersibles

PPV 23DH80
EXP 06/2023
LOT 16065 1

ZENITH Pharma
AMMI N° 171 16 DMP/21/NNPR



6 1180 11 272228
PPV : 20,90 DH

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés dispersibles

PPV 23DH80
EXP 06/2023
LOT 16065 1

LOT 211334
EXP 08 2025
PPV 31.30

Liste II - List II - II لائحة

ZENITH Pharma
AMMI N° 171 16 DMP/21/NNPR



6 1180 11 272228
PPV : 20,90 DH

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés dispersibles

PPV 23DH80
EXP 06/2023
LOT 16065 1

137,20

50,40

Bilan Biologique

Docteur Rajae GUESSOUS
Médecine Générale
234 Av du Nil - Hay Essalme Essalmane
Tel 05 22 37 05 72

Le : 08 NOV 2021

Nom/Prénom : HANZA Zaha

Age : Sexe : H ☐ F ☐

Hématologie

- ☐ NFS
- ☐ Plaquettes
- ☐ VS
- ☐ CRP
- ☐ Hémoculture

Bilan martial

- ☐ Fer sérique
- ☐ CTF
- ☐ Ferritine
- ☐ Transferrine

Hémostase

- ☐ Temps de Prothrombine
- ☐ TCK
- ☐ Fibrinogène
- ☐ INR

Glucose

- ☒ Glycémie à jeun
- ☐ Hyperglycémie par VO
- ☒ Hémoglobine glyquée

Ionogramme sanguin

- ☐ Na+
- ☐ K+
- ☐ Cl+
- ☐ Ca++
- ☐ Phosphate
- ☐ Mg++
- ☐ Bicarbonates (HCO₃-)
- ☒ Urée
- ☒ Créatinine
- ☒ Acide urique

Autres :

Bilan lipidique

- ☒ Cholestérol total
- ☐ Cholestérol HDL
- ☐ Cholestérol LDL
- ☒ Triglycérides

Fonction hépatique et enzymologie

- ☐ Amylasémie
- ☐ Bilirubine libre et conjuguée
- ☐ Phosphatases acides
- ☐ Phosphatases alcalines
- ☐ Lactate Déshydrogénase LDH
- ☒ Transaminases ASAT, ALAT
- ☐ Gamma-GT
- ☐ 5'Nucléotidase
- ☐ CPK (Créatine Phosphokinase)
- ☐ Troponine
- ☐ Electrophorèse des protéines EPP
- ☐ BNP

Ionogramme urinaire

- ☐ Ca++
- ☐ Phosphate
- ☐ Na+
- ☐ K+
- ☐ Cl+
- ☐ Urée
- ☐ Créatinine

Examen des urines

- ☐ Protéinurie des 24h
- ☐ ECBU
- ☐ AntibioGramme

Groupe sanguin

- ☐ ABO
- ☐ Rhésus
- ☐ RAI

Sérologie et immunologie

- ☐ VDRL-TRHA
- ☐ Hépatite B
 - ☐ Antigène Hbs
 - ☐ Anticorps Anti-Hbs
 - ☐ Anticorps Anti-Hbc
 - ☐ Anticorps Anti-Hbe
- ☐ Hépatite C
 - ☐ Anticorps Anti-HVC
- ☐ Sérologie Toxoplasmose
- ☐ Sérologie Rubéole
- ☐ B-HCG Plasmatique

- ☐ Facteur Rhumatoïde :
 - ☐ (Latex, Waaler Rose)
- ☐ Anticorps anti-nucléaires
- ☐ Anticorps anti-DNA natif
- ☐ ASLO
- ☐ Dosage du Complément

Docteur Rajae GUESSOUS
Médecine Générale
234 Av du Nil - Hay Essalme Essalmane
Tel 05 22 37 05 72

LABORATOIRE SIDA OUTHMANE
31 Av. Ab Houraira Sidi Outhmane
237132
05 22 37 1190



SIDI OTHMAN

مختبر التحليلات الطبية

**ANALYSES MEDICALES
ET SCIENTIFIQUES**

Dr. Abderrahim KOUNDA

Pharmacien Biologiste

31, Avenue Abi Houraira - Sidi Othman - Casablanca 04 - Tél.: 05.22.576450/06.60.11.27.32 - Fax: 05.22.371190

RC.: 171492 - CNSS 1284041 - Patente 37200352

FACTURE

Casablanca le: 09/11/2021

Nom et Prénom: **HAMZA ZOHRA**

Référence: **1KIH32200**



2DB7147



A payé au laboratoire la somme de : **600.00 DH** **B** **400**

Pour des analyses cotées à :

HBA1C=B100 GLY=B20 UREE=B30 CREAT=B30
AUR=B30 CHOLT=B30 TRIGL=B60 TGO=B50
TGP=B50

RETENEZ LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

SIX CENTS Dhs 00 Cts

Dont Prélèvement inclus

N° DE PATENTE : 37200351

Et sur demande du docteur : GUESSOUS RAJAE

IF: 49401760
IMPE: 093000172
ICE: 001566977000014

LABORATOIRE SIDI OTHMAN
31 AV. AB. HOURAIRA - CASABLANCA
Tél: 0522 576 450 - Fax: 0522 371 190
GSM: 06 60 11 27 32



SIDI OTHMAN

مختبر التحليلات الطبية

**ANALYSES MEDICALES
ET SCIENTIFIQUES**

Dr. Abderrahim KOUNDA

Pharmacien Biologiste

31, Avenue Abi Houraira - Sidi Othman - Casablanca 04 - Tél.: 05.22.576450/06.60.11.27.32 - Fax: 05.22.371190

RC.: 171492 - CNSS 1284041 - Patente 37200352

Casablanca le: 09/11/2021

ORGANISME: MUTUELLE

Dossier No: 2DB7147



Mme HAMZA ZOHRA

Référence: 1KIH32200

Médecin: Dr. GUESSOUS RAJAE

BIOCHIMIE

Analyses	Résultats	Normes
Hémoglobine Glycosylée....	9.28* %	(4.2 à 6.2) 13.31*%
Glycémie.....	1.80* g/l	(0.70 à 1.05) 4.35*g/l
Urée.....	0.33 g/l	(0.15 à 0.39) 0.34g/l
Créatinine.....	8.19 mg/l	(5 à 9) 8.75mg/l
Acide Urique.....	75.60* mg/l	(26 à 60) 76.05*mg
Cholestérol Total.....	2.13* g/l	(< 2.00) 2.58*g/l
Triglycérides.....	1.58* g/l	(< 1.50) 1.81*g/l
Transaminases, - SGOT.....	12 U/l	(< 40) 12U/l
- SGPT.....	13 U/l	(< 41) 15U/l

LE RESULTAT EST CONTROLE

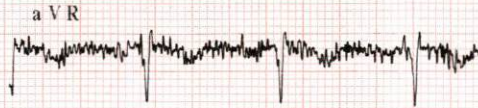
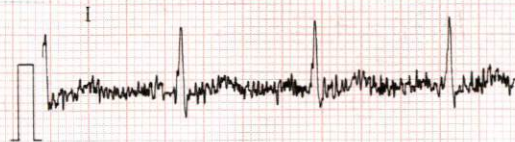
A. KOUNDA

Dr. Abderrahim KOUNDA
Pharmacien Biologiste
Expert près Les Tribunaux

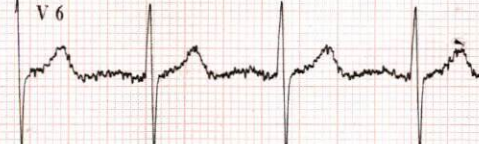
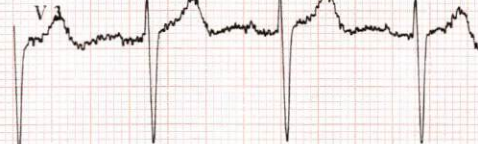
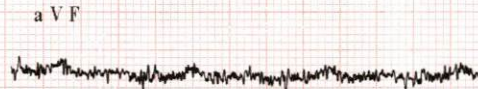
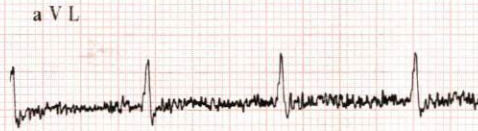
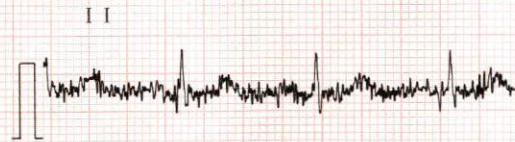
Laboratoire Sidi Othmane
31, Av. Abi Houraira, Sidi Othmane
Casablanca
Tél: 0522.57.64.50 - Fax: 05.22.371190
GSM: 0660.112.732

ode: 10 mm/mV 0.15~100Hz AC50

08-06-2005 07:27:52



afor
Rhyt
CG**



Rep: 25 mm/s AANAAAAAA

V2.1

Average Template:

08-06-2005 07:27:52



10 mm / mV 25 mm / s

V2.1

ID 08/11/2005

Name HANZA Zolva BP 160/80 mmHg

Age : 73 yr Sex : Female

Weight : 110 kg Height : 150 cm

HR : 84 bpm

P Dur : 88 ms

PR int : 233 ms

QRS Dur : 110 ms

QT / QTC int : 375 / 445 ms

P / QRS / T axis : -32 / -16 / -33 °

RV5 / SV1 amp : 0.762 / 0.759 mV

RV5 + SV1 amp : 1.521 mV

RV6 / SV2 amp : 0.934 / 1.192 mV